

Comité de suivi du Projet Héritage

**COMPTE RENDU**  
**RENCONTRE #6**

RÉALISÉ PAR



11 mars 2019

L'art de bâtir des ponts

[transfertconsult.ca](http://transfertconsult.ca)

MONTRÉAL - QUÉBEC - ROUYN-NORANDA - SAGUENAY  
SHERBROOKE

## Table des matières

1	Mot de bienvenue et validation de l'ordre du jour .....	3
2	Mise à jour sur les travaux.....	3
3	Évènements concernant la communauté et l'environnement .....	9
4	Communication autour du projet.....	9
5	Varia.....	10
6	Prochaine rencontre.....	13

## Liste des annexes

Annexe I : Liste des présences.....	14
Annexe II : Ordre du jour .....	16
Annexe III : Présentation .....	18
Annexe IV : Évènements concernant la communauté et l'environnement .....	20

## 1 MOT DE BIENVENUE ET VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

Cédric Bourgeois, facilitateur du Comité de suivi, démarre la rencontre avec un mot de bienvenue et un tour de table des participants. Il passe ensuite en revue les objectifs de la rencontre.

Les objectifs sont :

- Mise à jour sur les travaux accomplis à l'hiver 2018-2019
- Discussion autour des objectifs de communication du Projet Héritage.

Le compte rendu de la dernière rencontre, exceptionnellement, n'a pas été transmis en raison des vacances et des différents agendas qui n'ont pas permis de finaliser le document. Celui-ci sera transmis dans les jours à venir. Les membres disposeront d'une semaine et demie pour le valider.

Aucun varia n'est proposé et l'ordre du jour est accepté par les membres.

## 2 MISE À JOUR SUR LES TRAVAUX (DEPUIS LE 21 NOVEMBRE 2018)

Graymont travaille actuellement sur la dernière portion de l'écran acoustique de neuf mètres (Phase 1A) qui sera finalisée en juin. Un représentant de Graymont précise, à la demande d'un membre, que cet écran correspond à la première halde du Projet Héritage.



### DÉFIS DE L'HIVER 2018

Quelques défis techniques ont été rencontrés lors des travaux hivernaux du Projet Héritage :

- Le ruisseau CE-1 prévu dans la cadre du projet Héritage a dû être légèrement déplacé sur une petite section d'environ 10 à 15m.

- Il a fallu briser du roc sans abimer l'ensemencement des bandes riveraines. Au lieu de procéder par dynamitage, une foreuse a été utilisée afin de percer des trous à même le roc puis un marteau hydraulique a été utilisé pour le briser;
  - Cette méthodologie a permis respecter les normes de bruit et sera mise à profit à nouveau dans le futur.

Par ailleurs, le représentant de Graymont souhaite informer le comité concernant l'entretien des chemins qui s'est fait de façon ponctuelle et exceptionnelle, en dehors des heures normales (à savoir avant 7 h et après 18 h) dû à des conditions météorologiques exceptionnelles.

Ces décisions ont été prises par Graymont en raison des conditions météorologiques extrêmes (neige et froid) cette année.



**La dernière section du premier niveau de l'écran de neuf mètres a débuté en février**



**Correctif au roc dans le cours d'eau réussi en respectant les normes sonores**

## CONSTRUCTION DE LA BUTTE

L'ardoise est déplacée et déposée au centre de l'emprise de la colline, pour former le premier niveau de l'écran acoustique de neuf mètres. De la terre végétale est ensuite utilisée pour l'ensemencement de la colline, dont les contours se dessinent déjà.

- Question : un membre demande si les fondations seront assez solides pour accueillir la colline :
  - Réponse : le représentant de Graymont explique le processus permettant de garantir la solidité des fondations :
    - Graymont a creusé sur trois à quatre mètres de profondeur (souvent jusqu'au roc) et sur plus de 10 mètres à l'horizontale pour réaliser une clé d'ancrage, qui soutient la charge de la colline. Cette fondation est déjà complétée. Le matériel pour soutenir la charge est de l'ardoise en provenance de la carrière et compactée avec les équipements lourds;

- Aujourd’hui, il est possible de voir les différentes zones de la colline : l’écran acoustique de neuf mètres, la partie de la clé d’ancrage et le plancher des futures collines qui correspond à la partie centrale;
- L’activité de l’entrepreneur étant particulièrement rapide et efficace, le remplissage du centre de la colline augmente plus rapidement que la constitution de l’écran acoustique extérieur de 9m. Afin de limiter le bruit, Graymont a mis sur pied un écran acoustique additionnel de six mètres, par-dessus les planchers opérationnels. Soit à l’intérieur de la butte écran déjà en place;
- Question : un membre demande pourquoi le remplissage du centre se fait plus rapidement que prévu :
  - Réponse : le représentant de Graymont explique que l’entrepreneur est rémunéré au mètre cube de terre, il y a donc tout intérêt à sortir rapidement le matériel (ardoise). Le décapage va aussi plus vite et ce qui permet de dégager l’ardoise plus rapidement. Les évaluations par Graymont des quantités de matières étaient légèrement conservatrices;
- Question : un membre demande quand et comment la seconde butte va-t-elle monter :
  - Réponse : un représentant de Graymont explique qu’elle se remplira progressivement pour atteindre l’actuel écran acoustique de neuf mètres. Les travaux de remplissage se poursuivront jusqu’en 2020;
- Question : un membre souhaite savoir si la pente, sur le chemin Philipsburg, sera constante ou variée :
  - Réponse : le représentant de Graymont répond qu’elle varie beaucoup, pouvant aller à des pentes légèrement supérieur à 30%. La réalisation de cette section du futur parc est déjà bien avancée.



**La dernière section du premier niveau de l’écran 9 m a débuté en février.**

## DYNAMITAGE

Deux membres s’interrogent sur la possibilité que le dynamitage s’accélère et soit entrepris sur l’aire du Projet Héritage.

Un représentant de Graymont répond qu’aucun dynamitage sera fait sur les aires d’Héritage et que la fréquence actuelle des dynamitages dans la carrière restera la même. En revanche, les résidents pourraient le sentir

davantage les vibrations, car il s'agit de dynamitage de surface. Celui-ci devrait toutefois se terminer plus rapidement que prévu.

## **ENTREPOSAGE DE LA TERRE DURANT L'ÉTÉ**

Graymont indique que son projet d'entreposage de terre derrière l'école commencera en avril. Il souhaite obtenir la rétroaction du comité sur l'approche à prendre en vue de minimiser les impacts auprès de la population et du personnel et élèves de l'école.

En résumé, Graymont doit entreposer la terre retirée du site pendant la construction des collines du Projet Héritage. La terre sera ensuite réutilisée pour l'ensemencement des collines. La zone identifiée pour l'entreposage est derrière l'école Mgr-Desranleau, derrière le petit boisé. L'entreposage devrait débuter en juillet 2019 et se poursuivre pour de nombreuses années (voir jusqu'à 20 ans) mais de façon imperceptible.

Les différentes séquences de travaux seront le décapage et le déboisement de l'aire, suivi de l'entreposage de la terre et de la végétalisation des lieux.

- Question : un membre souhaite savoir si la butte derrière l'école sera permanente :
  - Réponse : les représentants de Graymont expliquent que l'entreposage sera temporaire, mais que la terre demeurera pour plusieurs années. La terre entreposée permettra de procéder à la végétalisation de la butte (la colline). Graymont travaillera rapidement à revégétaliser les environs de la rue Alcée-Rocheleau.
- Question : un membre souhaite savoir d'où vient la terre :
  - Réponse : l'un des représentants de Graymont répond qu'il y a deux types de terre : la terre végétale (terre organique se trouvant en surface et utilisée en agriculture) et le tout-venant (mélange de sols qui ne présente pas d'intérêt pour l'agriculture). Les deux types proviennent du site du Projet Héritage et seront réutilisés pour l'ensemencement. La terre sera entreposée pour les vingt prochaines années dans la zone d'entreposage nord, après quoi il y aura de nouveaux stocks à gérer.
- Question : l'animateur demande s'il existe une clôture entre l'école et la zone d'entreposage :
  - Réponse : un représentant de Graymont indique qu'il y a le boisé et une clôture partielle.

Plusieurs questions sont posées sur la zone d'entreposage afin de mieux comprendre son impact à court, moyen et long terme. Les représentants de Graymont ont détaillé leur planification et leur échéancier :

- La zone d'entreposage sera aménagée et végétalisée pour réduire l'érosion et les poussières ainsi que pour préserver la terre;
- Les travaux commenceront en juillet et seront réalisés approximativement à 300 mètres de l'école, durant une quarantaine de jours ouvrables;
- Graymont a prévu de réaliser les étapes préparatoires avant la fin des classes pour ensuite réaliser la majorité des travaux une fois l'école terminée pour la saison estivale;
- Seulement une portion du boisé sera coupée, car il y a notamment des zones humides à préserver.

⇒ **Action de suivi 1 : informer le Comité de la superficie exacte de la zone d'entreposage nord.**

## COHABITATION AUTOUR DU SITE D'ENTREPOSAGE (ÉCOLE)

L'animateur attire l'attention des représentants de Graymont concernant la cohabitation, il faudrait selon lui prévoir une communication autour du déboisement afin qu'il n'y ait pas de surprises.

- Le comité recommande aux représentants de Graymont de communiquer avec l'école dans un premier temps puis d'envisager une communication avec les parents et les étudiants;
- Des préoccupations sont exprimées quant à la garantie que les travaux seront terminés pour la rentrée scolaire en tenant compte des vacances de la construction;
- Par ailleurs, il faudrait se renseigner sur d'éventuelles activités estivales prévues à l'école (camp de jour).

L'animateur rappelle que cette communication, au-delà des enjeux de cohabitation, est une opportunité pour communiquer sur le Projet Héritage auprès de cette population.

⇒ **Action de suivi 2 : communiquer avec l'école Mgr-Desranleau et leur fournir des précisions concernant la planification de la cohabitation autour de cette séquence du projet.**

## COURS D'EAU

Graymont détournera le ruisseau Alcée Rochereau afin qu'il rejoigne le nouveau cours d'eau CE-1 afin de permettre le développement du quartier résidentiel. Graymont est en attente du permis de la part du ministère de l'Environnement (cf. Art.22), mais a espoir de l'obtenir sous peu. Des excavations seront requises

Question : Un membre souhaite savoir si la construction du cours d'eau demandera elle aussi un écran acoustique :

- Réponse : négatif, une petite machine sera utilisée. De plus, une station acoustique située à proximité permettra de mesurer et de contrôler le bruit.

## BRUIT

Graymont a modifié la consignation des stations de mesure acoustiques, où l'entreprise alterne les mesures sur différentes stations d'un mois à l'autre afin d'éviter tout biais. Durant la période écoulée, l'entreprise a respecté les normes de bruit, soit 55 dB (à noter : les rapports de conformité acoustique mensuels sont accessibles sur le site internet *projetheritage.ca* dans la section Documentation).

- Question : un membre s'interroge sur la différence de bruit depuis que la pelle mécanique est sur la butte :
  - Réponse : le représentant de Graymont affirme que celle-ci est minime;
  - L'animateur indique alors qu'il comprend que le bruit ne semble pas être un impact majeur pour la population comme le confirme Graymont.

Un représentant de Graymont rappelle ce que signifie le bruit consigné : il s'agit du bruit inhérent ou découlant des activités de Graymont seulement (équipement, usine, opérations, etc.). Tout autre bruit (voitures, déneigeuses, etc) n'est pas consigné.

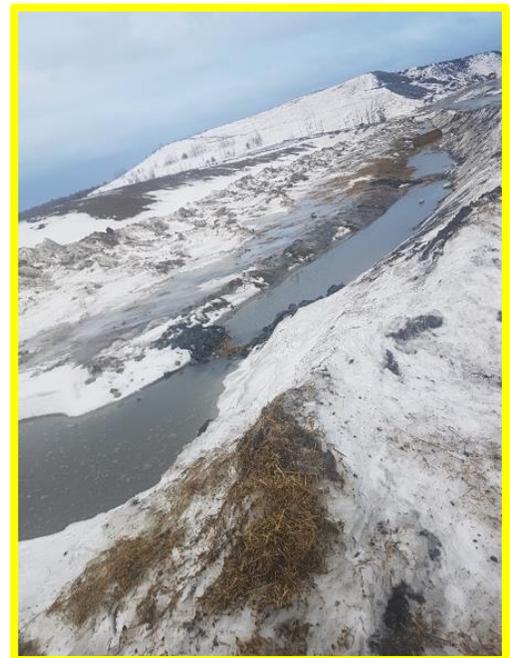
## POUSSIÈRES

Le représentant de Graymont explique que la gestion des poussières représente un énorme défi pour l'entreprise. Un autre précise d'ailleurs que la plupart des commentaires de la population concernent la poussière.

- En hiver, il est difficile d'arroser la poussière pour éviter sa dispersion, ce qui implique aussi du bruit supplémentaire de la part de camion;
- Ce sont surtout les chemins où il est possible de minimiser la poussière;
- De façon générale, Graymont minimise l'usage des équipements, réduit leur vitesse et sensibilise les travailleurs pour contrôler les poussières. L'usage d'un canon à neige, comme le suggère un membre, ne serait pas efficace;
- L'enjeu est le même pour les MES (matières en suspension), où en cas d'humidité et la pluie, Graymont doit composer avec des MES et cas de sécheresse, elle doit composer avec de la poussière;
- En cas de pluies fortes, Graymont utilise de la paille pour limiter les MES. Parfois, l'arrêt complet de la production est nécessaire.



**Contrôle délicat sur la halde, mais l'utilisation de neige ou des fondants comme le jus de betterave sur les chemins fonctionnent bien.**



**Captation améliorée dans les fossés**

## PLAINTES ET SIGNALEMENTS

Un représentant de Graymont indique qu'aucune plainte formelle n'a été déposée ni par téléphone ni sur le site internet, mais qu'un commentaire de la part d'un résident local a été reçu (par l'intermédiaire de l'entrepreneur) concernant l'approvisionnement en paille. Celui-ci s'inquiétait que la paille utilisée par Graymont n'était pas d'origine locale.

⇒ **Action de suivi 3 : Graymont fera un suivi avec ses fournisseurs pour voir dans quelle mesure l'achat local de paille pourrait être favorisé.**

Par ailleurs, les représentants de Graymont demandent au comité si celui-ci a eu connaissance d'autres commentaires ou préoccupations citoyennes. Le comité affirme que le projet est encore peu visible et perceptible et qu'il est probable que la population ne soit pas vraiment au courant.

## 3 ÉVÈNEMENTS CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Dix évènements ont été recensés par Graymont depuis la dernière rencontre en novembre, soit deux dépassements de MES résultants de la pluie et huit déversements de matières (huile hydraulique et diesel). L'ensemble des incidents ont fait l'objet de contrôle, de mesures correctives et de suivi par Graymont. Les déversements ont tous été déclarés au ministère de l'Environnement. L'un des dépassements fait encore l'objet de suivi de la part de Graymont, alors que les autres évènements sont clos (l'ensemble des évènements sont détaillés en Annexe IV).

- À la suite de l'explication portant sur les dépassements, un membre souhaite savoir si le ruisseau Meigs se jette dans la rivière au Brochet, ce que confirme Graymont.

## 4 COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET

### BILAN DU PROJET – ANNÉE 1

L'un des représentants de Graymont explique que l'organisation souhaite faire un bilan de la première année du Projet Héritage afin de marquer les apprentissages et les bons coups, mais aussi les réalisations passées et à venir sur le site. Celui-ci serait présenté à la communauté dans un format attractif.

Les représentants souhaitent entendre le comité sur la formule à retenir pour un tel évènement. L'objectif du bilan serait également de donner une vitrine au comité et d'informer la communauté sur le travail qu'il a accompli durant l'année.

Le représentant de Graymont propose aux membres de s'impliquer dans le cadre des portes ouvertes prévues par Graymont à l'occasion du centenaire du Canton de Bedford, le 21 septembre.

Les membres réagissent avec de premières propositions :

- Diffuser le bulletin lors de l'évènement pour augmenter la probabilité d'être lu, car plusieurs membres doutent de l'efficacité du bulletin de Graymont pour rejoindre la population et notamment, les plus jeunes qui seront les usagers du Parc récréotouristique;
- Arrimer le bilan du Projet Héritage avec un autre rendez-vous local populaire comme l'évènement country ou le tournoi de golf;
- Tenir un kiosque lors de la journée portes ouvertes de Graymont, par exemple dans la file d'attente pour l'essai des camions, une activité qui avait eu du succès l'an dernier;
- Tenir une visite terrain;
- Utiliser un drone pour bonifier le bilan. Graymont indique avoir des photos, mais pas de vidéo. L'idée d'un *timelaps* est fédératrice au tour de la table [notamment depuis la tour de cellulaire]. Le contenu du bilan peut être réutilisé lors des portes ouvertes de septembre.

L'animateur propose de tenir deux rencontres de travail pour réfléchir aux évènements ou opportunités de contact avec la population. L'une des rencontres pourrait également comprendre une visite du site.

Le premier évènement se tiendrait mi-juin (un an après le lancement des travaux et avant le congé estival) et le second serait à définir.

⇒ **La troisième semaine d'avril semble convenir le mieux pour les membres du comité. Il s'agirait de la première rencontre de préparation. TES envoie un Doodle pour l'activité de remue-méninge.**

## 5 VARIA

### Préoccupations concernant l'aspect visuel (esthétisme) du site

- Question : l'un des membres exprime une préoccupation quant à l'esthétique du site du Projet Héritage durant les travaux, notamment dans un contexte de rachat de l'entreprise Graymont par une firme étrangère :
  - Réponse : L'un des représentants de Graymont réaffirme l'engagement de l'entreprise de procéder à une végétalisation rapide du site et de tenir compte de l'aspect visuel du Projet Héritage. Il ajoute que ce sont des éléments majeurs du projet pour le gouvernement et pour plusieurs parties prenantes;
  - Par ailleurs, il explique que le budget est provisionné et protégé par différents mécanismes financiers, quelle que soit la compagnie qui rachèterait Graymont (si tel était le cas);
  - La végétalisation de la colline Maska sera poursuivie durant l'été, confirme un autre représentant;
  - L'un des représentants conclut l'échange en demandant au membre ce qui pourrait être fait pour l'informer et le rassurer à cet effet. Ce dernier souhaite avoir l'opportunité de visiter le site à la période supposée de végétalisation durant l'été. On lui répond que c'est tout à fait envisageable;
- Question : un membre souhaite savoir quelles sont les firmes expertes qui accompagnent Graymont :

- Réponse : un représentant de l'entreprise répond que leur conseil architecte-paysagiste est la firme Lemay, que l'ingénierie est prise en charge par WSP et que des biologistes d'Englobe conseillent Graymont en matière de végétalisation (essences à retenir);
- Il ajoute que d'un point de vue d'esthétique, les rongeurs et les chevreuils représentent actuellement le principal défi en matière d'aménagement paysager. Graymont et les firmes d'experts testent différentes essences répulsives pour minimiser les dommages causés par les animaux. Les essences présentant le plus haut taux de survie, de même que l'aménagement souhaité seront présentés à la Ville de Bedford.

L'animateur propose que la végétalisation et la revitalisation du site de façon plus large soient le thème de la prochaine rencontre.

⇒ **Il est convenu d'associer la visite du site au thème de l'aménagement du site, en juin ou en juillet, car c'est à cette période que la plantation des arbres des bandes riveraines des ruisseaux commence. Les experts mobilisés par Graymont pourraient présenter leurs recommandations.**

#### **Absences consécutives d'un membre**

L'animateur indique qu'un membre est absent depuis trois rencontres consécutives et qu'il n'a pas manifesté sa présence ou son absence à la rencontre #6 du Comité de suivi. Il demande aux membres comment ceux-ci souhaitent procéder.

Le secrétaire du Comité procède à un bref rappel des règles de fonctionnement du Comité, tel qu'indiqué dans le Document de constitution.

⇒ **Il est convenu de demander au membre absent s'il est toujours intéressé et s'il souhaite mandater le membre substitut pour les prochaines rencontres. Le secrétaire est responsable de contacter le membre.**

#### **Gestion des propriétés de Graymont**

Un membre du comité demande aux représentants de Graymont si l'entreprise envisage de démolir d'autres maisons car une maison appartenant à Graymont fut démolie récemment. Il explique que la démolition récente a mis un terme à un projet personnel d'achat de ladite maison et ajoute que, selon lui, ce type d'intervention affecte le tissu social (les relations de voisinage) de la communauté. Il souhaite que Graymont clarifie ses intentions :

- Réponse : l'un des représentants de Graymont confirme que l'entreprise a pour objectif de conserver ses autres propriétés. Elle a décidé d'investir dans la rénovation de ses autres propriétés, plutôt que dans ladite résidence qui était en très mauvais état. Le représentant affirme que l'entreprise n'a pas souhaité vendre ladite maison pour des raisons de sécurité et de salubrité. Les choix disponibles étaient donc la rénovation (à fort coût) ou la démolition et Graymont a privilégié la dernière option.

Question : les membres se demandent ce qu'il adviendra du terrain, et si Graymont envisage alors de reconstruire une maison à cet endroit :

- Réponse : le représentant de Graymont répond que la reconstruction est possible (avec un an de délai pour obtenir les autorisations nécessaires), mais non envisagée, car une plantation d'arbres est prévue dans un objectif d'embellissement.

Question : un membre se demande s'il y a des enjeux normatifs en lien avec des propriétés à l'intérieur d'un certain périmètre de l'usine et de la carrière et se demande si Graymont souhaite obtenir plus de propriétés avoisinantes :

- Réponse : un représentant de Graymont explique que le Règlement sur les carrières et les sablières (Loi sur la qualité de l'environnement) indique qu'aucune propriété résidentielle ne doit se trouver dans un périmètre de 600 mètres autour des (nouvelles) carrières en raison des inconvénients liés aux activités industrielles. En 2012, l'entreprise a offert aux différents propriétaires l'option de racheter puis de louer certaines propriétés :
  - L'animateur fait valoir que la volonté de Graymont de rénover les autres propriétés démontre qu'il n'a pas d'autres projets de démolition.

Question : un représentant de Graymont demande aux membres du comité s'ils croient qu'il y aurait un enjeu d'information sur la démolition de la maison de M. Myers et sur l'acquisition des propriétés résidentielles :

- Réponse : on lui répond qu'il est probable que des questions soient posées par la communauté dans le contexte de prochains événements à venir.

**Fin de la rencontre : 21 h.**

Actions de suivi – Projet	Échéancier	Suivi	Responsable
<b>#1 : Informer le comité de la superficie exacte de la zone d'entreposage nord.</b>	Lors de la prochaine rencontre du comité	À faire	Graymont
<b>#2 : Communiquer avec l'école Mgr-Desranleau et leur fournir des précisions concernant la planification de la cohabitation.</b>	Avant la prochaine rencontre	À faire	Graymont
<b>#3 : Faire le suivi auprès de ses fournisseurs pour voir dans quelle mesure l'achat local de paille pourrait être favorisé.</b>	Lors de la prochaine rencontre du comité	À faire	Graymont

Actions de suivi – Logistique	Échéancier	Suivi	Responsable
<b>Envoi du compte rendu de la Rencontre #5</b>	Semaine du 11 mars	Réalisé le 12 mars	TES

<b>Actions de suivi – Logistique</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Suivi</b>	<b>Responsable</b>
<b>Contacteur le membre absent pour sonder son intérêt et proposer la présence du membre substitut</b>	Semaine du 11 mars	Réalisé le 12 mars	TES
<b>Mise en ligne du compte rendu de la Rencontre #5</b>	Fin semaine du 25 mars	Réalisé le 25 mars	TES
<b>Envoi du Doodle aux membres afin de déterminer la date de la rencontre de travail – Bilan 1<sup>re</sup> année Projet Héritage (mi-avril)</b>	Avant la fin du mois de mars	Réalisé le 20 mars	TES
<b>Envoi du Doodle aux membres afin de déterminer la seconde rencontre du comité (visite)</b>	Après la rencontre de travail d'avril	À faire	TES
<b>Envoi de la convocation Outlook pour la prochaine rencontre</b>	Semaine du 1 <sup>er</sup> avril	À faire	TES
<b>Validation et mise en ligne du compte rendu de la Rencontre #6</b>	Avant la prochaine rencontre du comité	À faire	TES et Graymont

## **6 PROCHAINE RENCONTRE**

Le facilitateur propose qu'une prochaine rencontre se tienne en avril pour travailler sur le bilan de la première année du Projet Héritage. Un membre indique qu'il sera prochainement en vacances et demande s'il est possible d'organiser une rencontre autour du 18 ou 19 avril. Il est convenu d'envoyer un doodle proposant les dates du 18 ou 19 avril à l'ensemble du comité. L'équipe de TES se charge de transmettre le doodle.

### **Production du compte rendu**

Marie Réveillé, Transfert Environnement et Société  
Secrétaire du comité

# **Annexe I :**

## **Liste de présences**

## LISTE DES PRÉSENCES – 21 NOVEMBRE 2018

COMPOSITION	NOM DES MEMBRES	Présence
<b>MEMBRES DU COMITÉ</b>		
<b>Membres citoyens</b>		
Citoyen #1	Sébastien Paris	
Citoyen #2	Isabelle Bernard	
Citoyen #3	Urbain Swennen	X
<b>Membres citoyens substitués</b>		
Citoyen substitut #1	Julie Muzzi	
Citoyen substitut #2	Guylaine Forget	
Citoyen substitut #3	Pierre Gervais	X
<b>Représentant d'organismes locaux</b>		
Représentant du milieu socio-économique (RGABR)	Kevin Craft	X
<b>Représentants municipaux</b>		
Représentante de la Ville de Bedford	Marie-Pier Tougas	X
Représentante substitut Ville de Bedford	Marie-Ève Brin	
Représentante de Stanbridge Station	Mélanie Lachance	
Représentant du Canton de Bedford	Gilles St-Jean	
<b>Représentants de Graymont (Coordination)</b>		
Directeur de Projet	Vincent Cloutier	X
Directrice de l'usine de Bedford	Claudia Houde	X
Responsable relations communautaires et environnement	Josée Pinault	X
Coordonnateur du Projet Héritage	Erik Simard	X
<b>PERSONNES-RESSOURCES</b>		
Animateur (Transfert Environnement et Société)	Cédric Bourgeois	X
Secrétaire (Transfert Environnement et Société)	Isaac Gauthier	X
Secrétaire 2/passation de dossier (Transfert Environnement et Société)	Marie Réveillé	X

# **Annexe II :**

# **Ordre du jour**

## COMITÉ DE SUIVI

### Projet Héritage, Graymont

#### Bedford

1015, chemin de la Carrière, Bedford QC J0J 1A0

Lundi 11 mars 2019 - 18 h 30

---

18 h 30	Mot de bienvenue Objectifs de la rencontre
18 h 45	Approbation de l'ordre du jour
18 h 50	Mise à jour du Projet : <ul style="list-style-type: none"><li>• Travaux en cours</li><li>• Modification de la séquence des travaux « A » et « B » : les impacts sonores et visuels</li><li>• Travaux à venir sur le cours d'eau :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Tranchée drainante</li><li>○ Phase 1 de plantation</li></ul></li><li>• Suivi des évènements – signalements</li></ul>
19 h 30	Communication autour du Projet : Bilan de la première année
20 h	Comité de suivi : <ul style="list-style-type: none"><li>• Réflexion sur la visibilité du comité de suivi et mandats 2019</li><li>• Proposition d'une activité automnale et rétroaction/suggestions du comité</li></ul>
20 h 30	Varia
20 h 45	Prochaines étapes
21 h	Fin de la rencontre

# **Annexe III : Présentation**

## Mise à jour du Projet Héritage

- Travaux réalisés
  - ✓ Construction du dernier niveau de l'écran acoustique de 9m, correctifs dans le ruisseau, entretien des chemins
- Suite des travaux Phase 1 (sujet à changements)
  - ✓ Construction de la butte-écran et remplissage (1A) :
    - ✓ Équipements exposés : Septembre 2018 à mai 2019 : 55 dB
    - ✓ Équipements protégés : Mai à juillet 2019 : 45 dB
  - ✓ Recouvrement terres végétales, engazonnement et mise en forme des sentiers :
    - ✓ Équipements exposés : Printemps 2019
  - ✓ Plantation d'essai en bande riveraines : Printemps 2019
  - ✓ Tranchée drainante et forage géotechnique : Mars 2019
  - ✓ Début de construction cours d'eau #3 : Été 2019
  - ✓ Construction de l'écran acoustique (Phase 2A) : Juillet 2019 à juin 2020
- Résultats du bruit généré (protocole 55 dB) :
  - ✓ Novembre : 40.2 à 48.7 dB
  - ✓ Décembre : 45.0 à 48.4 dB
  - ✓ Janvier : 38.4 à 48,2 dB
  - ✓ Février : 41.3 à 51.5 dB
- Gestion des poussières : utilisation de neige/jus de betterave pour contrôler les émissions
- Impact sur l'eau : trois arrêts de production pour limiter les matières en suspension



**Annexe IV :**  
**Évènements concernant la communauté et  
l'environnement**

## LISTE DES ÉVÈNEMENTS CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

#	Date	Description	Cause(s)	Actions correctives	Avis aux autorités	Statut
1	2-3 décembre 2018	Dépassement de 87 mg/l de matières en suspension dans le ruisseau Meigs (norme 25 mg/l)	Pluie excessive	Nettoyage du fossé, ajout de paille et mesure de contrôle le lendemain	Oui	Complété
2	21 décembre 2018	Dépassement de matières en suspension dans le ruisseau Meigs	Pluie excessive	Mesures additionnelles de contrôle des matières en suspension	Oui	Complété
3	21 novembre 2018 au 11 mars 2019	Six déversements d'huile hydraulique (d'un à douze litres)	Bris d'équipements	Retrait et traitement de la terre contaminée	Oui	Complété
4	25 janvier 2019	Un dépassement d'huile hydraulique (60 litres)	Collision d'une pièce d'équipement avec une roche	Retrait et traitement de la terre contaminée	Oui	Complété
5	5 février 2019	Un déversement de diésel (150 litres). Le déversement n'est pas entré en contact avec le ruisseau Meigs	Ravitaillement d'équipement	Excavation de plusieurs mètres pour retirer le sol contaminé. Remplacement du fournisseur et échantillonnage du sol pour s'assurer que le diésel a été retiré	Oui	Complété